



C.V.O.

Une accumulation d'anomalies

par Gaël Reille Président SFP 35

Le **CGAAER** a établi un rapport sur la situation et les perspectives de **France Bois Forêt**, collecteur de la taxe appelée **CVO**.

Le bilan est loin d'être positif mais est-ce bien surprenant ? **FBF** est un nième organisme de l'interprofession, s'ajoutant à tous ceux existants, mettant encore plus de confusion sur les rôles et objectifs de chacun.

FBF, bras armé de **FNB**, mais quelle stratégie ? La plupart des actions ont été lancées sans réflexion, sans suivi, sans retour sur expérience.

FBF a totalement dégradé sa situation financière sur les 2 dernières années !

FBF a un fonctionnement interne qui manque de rigueur ; Outre un règlement intérieur non conforme avec ses statuts, **FBF** ne semble pas être un adepte des **AG**, comptes rendus d'activités et des bilans des actions financées.

Quelle pertinence, quelle efficacité ?

FBF finance des opérations dont on peut douter de l'efficacité et de la pertinence. Nous n'avons jamais eu de bilan depuis 10 ans des sommes engagées et des objectifs visés. Ni même des retours d'expérience et des impacts réels de ces dépenses.

Ainsi, 570 000 € versés à l'Union des Coopératives, 380 000€ à **PEFC**, 447 000€ pour un observatoire économique de la filière... Mais pour quels résultats ?

Ce rapport **CGAAER** montre une concurrence des représentations dans la filière.



et quels résultats ?

On peut se demander si l'accumulation de tous ces organismes interprofessionnels ne sert pas à assouvir les égos plus que d'apporter de vraies plus-values à la filière.

Des miettes...

FBF reverse pour les propriétaires forestiers quelques

miettes des sommes collectées. Or la **CVO** est une contribution financière des propriétaires. **Ceux-ci paient en réalité 100% de la CVO**. Soit directement sur la vente des bois, soit indirectement dans le prix d'achat de leur bois. Il faudrait être naïf pour ne pas en être persuadé, vu les prix d'achat de nos bois imposés par la filière, sans tenir compte de nos coûts. La **CVO** devraient donc revenir aux forestiers et à la forêt. Or on en est très loin. Le rapport **CGAAER** préconise 5 recommandations : Se doter d'une stratégie concertée, réviser ses statuts, conduire les discussions avec la création de sections (en particulier pour le pin maritime), fusionner son règlement intérieur et son code de procédures, renforcer ses capacités de suivi des programmes.

Il devient urgent de se doter d'une seule interprofession pour que la filière bois puisse enfin avoir une stratégie claire, et éviter les amalgames et parfois les conflits d'intérêt. **La CVO, dont le nom même est une aberration, doit être supprimée, tant que la transparence ne sera pas la règle.**

G.R.